

Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : après la stabilisation de 2016, les effectifs devraient baisser en 2017 et 2018

► **Le nombre d'élèves dans le premier degré** devrait s'établir à 6 791 700 à la rentrée 2017 et à 6 761 600 à celle de 2018 ; il était de 6 806 000 à la rentrée 2016, stable par rapport à 2015.

À la rentrée 2017, le nombre d'élèves dans le premier degré devrait baisser pour la première fois depuis 2011, essentiellement pour des raisons démographiques. Cette baisse devrait continuer à la rentrée 2018. Elle affectera aux deux rentrées les niveaux préélémentaire et élémentaire. La baisse en préélémentaire devrait être particulièrement importante à la rentrée 2018.

Annie Dubujet, DEPP-B1

► Les prévisions d'effectifs d'élèves qui seront scolarisés aux rentrées de 2017 et de 2018 reposent sur les évolutions démographiques, déterminant principal des évolutions attendues, et sur la prise en compte des conséquences des politiques éducatives mises en place.

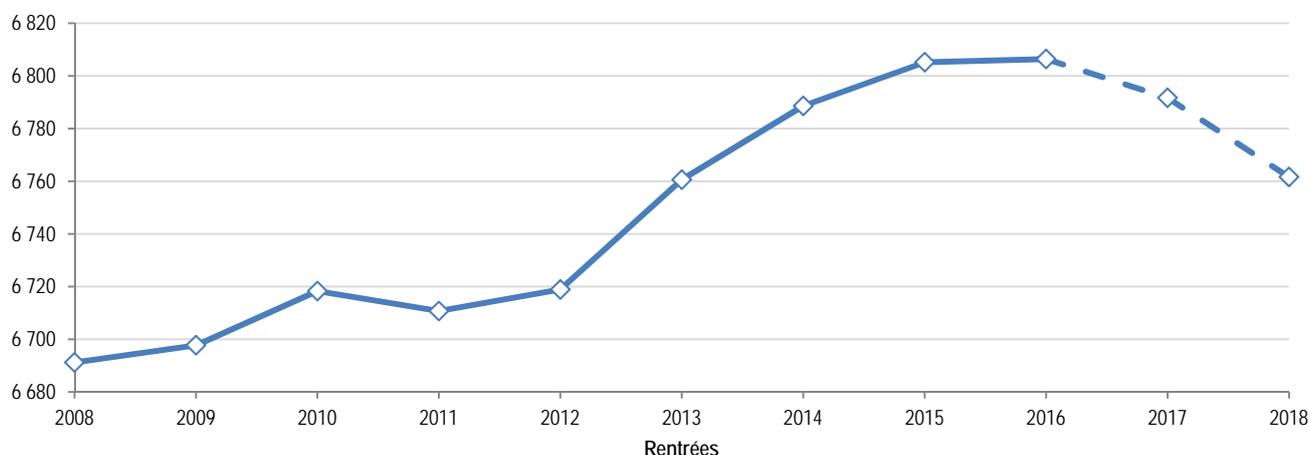
À la rentrée 2017, les effectifs des écoles publiques et privées (France métropolitaine et DOM) devraient diminuer de 14 800 élèves. En septembre 2018, cette baisse devrait se poursuivre tout en s'accroissant avec 30 100 élèves de moins (figures 1 et 3).

Si à la rentrée 2017, la baisse attendue des effectifs d'élèves devrait se répartir sur les niveaux préélémentaire et élémentaire de manière identique, à celle de 2018 elle sera portée majoritairement par le niveau préélémentaire (figure 2).

En 2018, le passage au CP de la génération des enfants nés en 2012 provoque une baisse importante des effectifs en préélémentaire

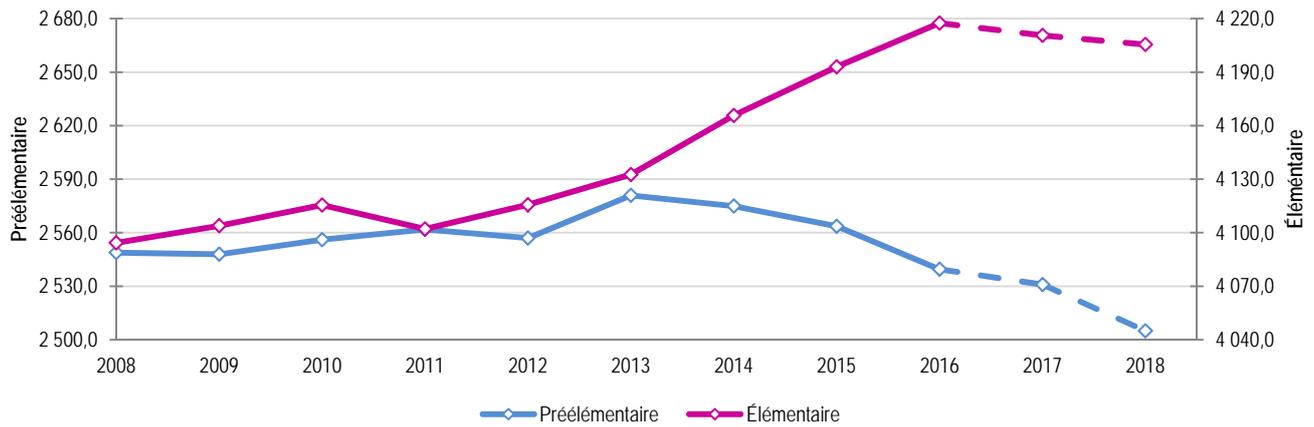
Après une baisse de 24 100 élèves à la rentrée 2016 (-0,9%), les effectifs de préélémentaire devraient à nouveau diminuer aux deux prochaines rentrées scolaires (figures 3 et 4). En 2017, cette baisse devrait cependant être plus modérée que celle enregistrée l'année précédente (-8 600 élèves). À l'inverse, celle attendue pour la rentrée 2018 devrait être de même ampleur (-25 900 élèves). Ces diminutions d'effectifs s'expliquent en très grande partie par le remplacement des générations : les générations 2014 et 2015 âgées de 3 ans respectivement aux rentrées 2017 et 2018 remplaceront celles de 2011 et 2012, de taille plus importante, âgées de 6 ans qui quitteront le niveau préélémentaire. La population estimée des enfants âgés de 3 à 5 ans

1 - Évolution des effectifs d'élèves dans le premier degré (en milliers)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.
Source : MENESR-DEPP. Note d'information, n° 17.03.

2 - Effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire et l'enseignement élémentaire (en milliers)



Lecture : l'échelle de gauche concerne les effectifs d'élèves en préélémentaire (courbe bleue) et celle de droite les effectifs en élémentaire (courbe prune). Une graduation correspond à une évolution de 30 000 élèves pour le préélémentaire et pour l'élémentaire. Ainsi entre les rentrées 2015 et 2016, les effectifs en préélémentaire ont diminué de 24 100 élèves et augmenté de 24 600 en élémentaire.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.

Source : MENESR-DEPP. Note d'information, n° 17.03.

© DEPP

3 - Prévisions des effectifs d'élèves du premier degré pour 2017 et 2018 (en milliers)

	Constat 2016	Prévision 2017	Évolution de 2016 à 2017		Prévision 2018	Évolution de 2017 à 2018	
			Effectifs	En %		Effectifs	En %
Préélémentaire	2 539,5	2 530,9	-8,6	-0,3%	2 505,0	-25,9	-1,0%
dont les 2 ans	96,6	98,5	1,9	2,0%	101,6	3,1	3,2%
Élémentaire	4 217,5	4 210,6	-7,0	-0,2%	4 205,5	-5,0	-0,1%
ULIS-école	49,4	50,2	0,8	1,6%	51,0	0,8	1,6%
Total premier degré	6 806,4	6 791,7	-14,8	-0,2%	6 761,6	-30,1	-0,4%

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.

Source : MENESR-DEPP. Note d'information n° 17.03.

© DEPP

devrait ainsi diminuer de 10 400 à la rentrée 2017 et de 29 600 à celle de 2018 (figure 5).

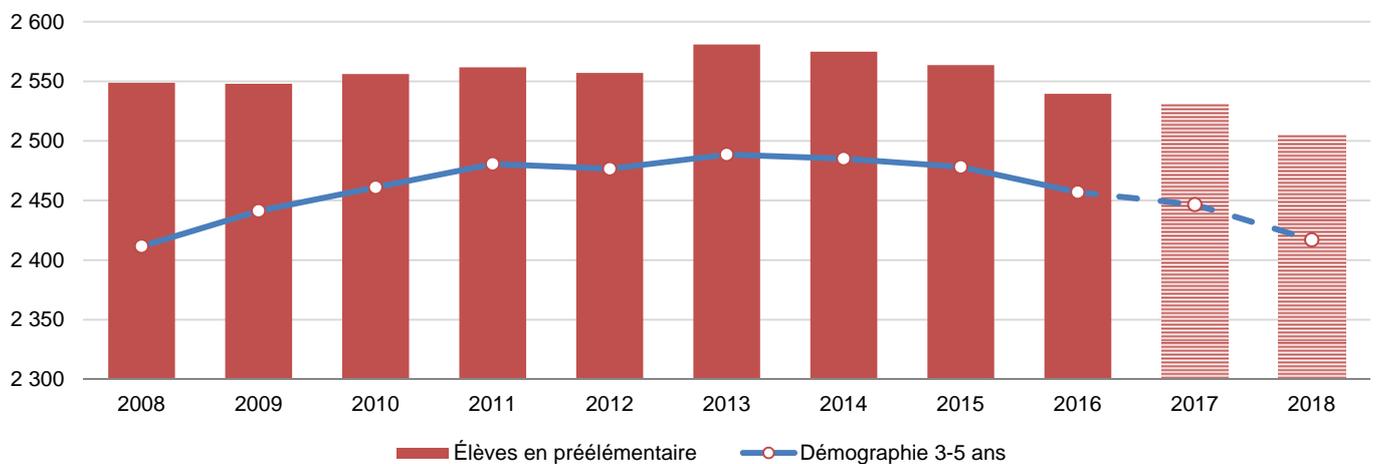
Au-delà de la démographie, ces prévisions reposent sur des hypothèses de taux de scolarisation. Pour les 3 à 5 ans, l'hypothèse est que les taux restent identiques à ceux de 2016

À la rentrée 2016, le taux de scolarisation à 2 ans a augmenté essentiellement en éducation prioritaire, passant de 19,3 % à 20,8 %. La politique d'accueil des enfants de moins de 3 ans a pour objectif

une augmentation de la scolarisation de ces enfants dans les réseaux de l'éducation prioritaire (voir « Éducation prioritaire »). Dans l'hypothèse d'une poursuite de l'augmentation de la scolarisation à 2 ans dans ces zones à la rentrée 2017, ce sont environ 2 000 enfants supplémentaires de cet âge qui pourraient être scolarisés à la rentrée 2017 et 3 000 à celle de 2018.

Si on maintenait un taux de scolarisation à 2 ans identique à celui de la rentrée 2016 (11,9 %), la diminution des effectifs en préélémentaire serait plus marquée (- 12 900 élèves en 2017 et - 30 400 en 2018) (figure 6).

4 - Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire (en milliers)



Lecture : à la rentrée 2017, 2 530 900 enfants devraient être scolarisés en préélémentaire. À la même date, la population des 3-5 ans est estimée à 2 446 500 enfants.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.

Sources : MENESR-DEPP, Insee. Note d'information, n° 17.03

© DEPP

Après cinq rentrées de croissance, les effectifs en élémentaire devraient baisser aux rentrées 2017 et 2018

Après une hausse continue depuis plusieurs années (figures 2 et 7), les rentrées 2017 et 2018 devraient connaître une légère baisse des effectifs en élémentaire. Le nombre d'élèves à ce niveau devrait diminuer de 7 000 élèves à la rentrée 2017 (- 0,2 %) et de 5 000 élèves (- 0,1 %) en 2018. Les effectifs s'établiraient ainsi à 4 210 600 élèves à la rentrée 2017 et à 4 205 500 élèves à celle de 2018 (figure 3).

Cette baisse, en 2017, s'explique en très grande partie par l'arrivée en CP de la génération 2011, de taille un peu moindre que la génération 2006, qui quitte le CM2 (respectivement 823 400 naissances et 829 400 naissances). À la rentrée de 2018, la génération arrivant en élémentaire est de taille proche de celle qui la quitte (+ 2 300 naissances).

5 - Évolution de la population

	Source Insee-DEPP			Estimation DEPP	
	2013 à 2014	2014 à 2015	2015 à 2016	2016 à 2017	2017 à 2018
3-5 ans	-3 400	-7 000	-21 200	-10 400	-29 600
6-10 ans	37 200	27 800	24 600	-7 700	1 900
Total 3-10 ans	33 800	20 800	3 400	-18 100	-27 700

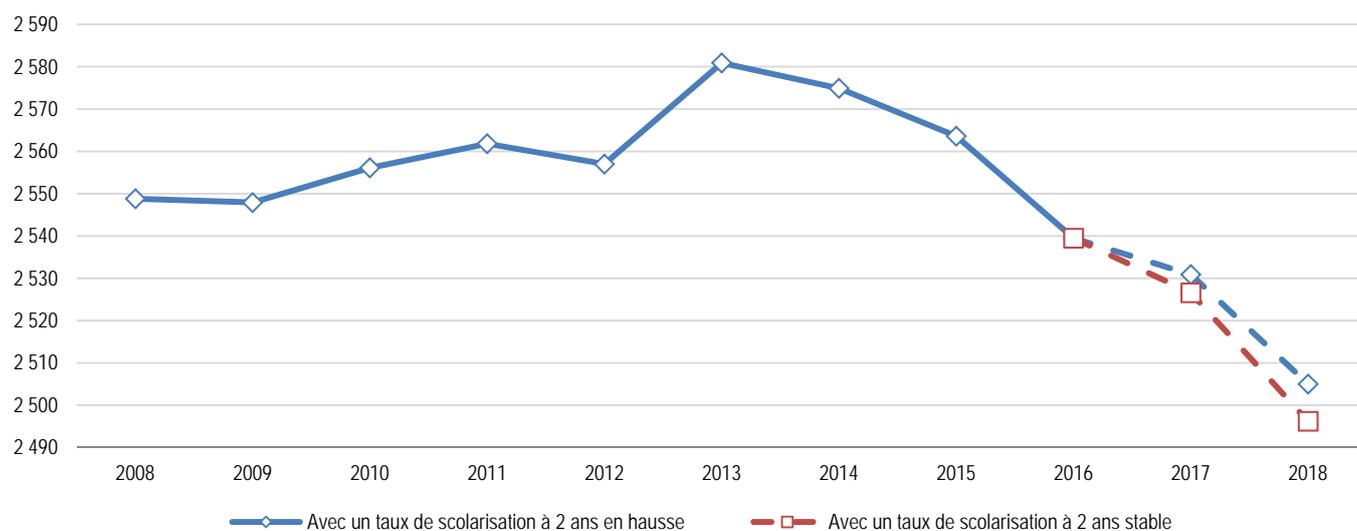
Lecture : entre les rentrées 2015 à 2016, on estime que la population âgée de 3 à 5 ans a diminué de 21 200 enfants et celle âgée de 6 à 10 ans a augmenté de 24 600. Entre les rentrées 2016 et 2017, on estime que le nombre d'enfants de 3 à 5 ans devrait diminuer de 10 400 et celui des enfants de 6 à 10 ans de 7 700.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Sources : MENESR-DEPP, Insee. Note d'information, n° 17.03.

© DEPP

6 - Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement préélémentaire selon le taux de scolarisation à deux ans (en milliers)



Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.

Sources : MENESR-DEPP, Insee. Note d'information, n° 17.03.

© DEPP

Les baisses importantes des taux de redoublement depuis la rentrée 2014 et les mouvements migratoires maintenus constants par rapport à ceux de la rentrée 2016 (voir « MÉTHODE DE PRÉVISION RETENUE DANS LE PREMIER DEGRÉ ») expliquent également la baisse de 5 000 élèves attendue à la rentrée 2018.

Au-delà de l'effet très fort de la démographie, les prévisions établies pour le niveau élémentaire s'appuient sur des hypothèses de poursuite de la baisse des taux de redoublement à la rentrée 2017 du CP au CE2 et au CM2. Seul le taux de redoublement en CM1, de 0,2 % à la rentrée 2016, a été maintenu constant. Les baisses prévues en CP et CE1 sont assez importantes (respectivement - 0,5 point et - 0,4 point) alors que celles en CE2 et CM2 sont de 0,2 point et de 0,1 point, les taux de redoublement à la rentrée 2016 étant déjà à un niveau relativement bas (0,5 % et 0,3 %).

Les effectifs des unités localisées d'inclusion scolaire devraient continuer à augmenter sous réserve de l'augmentation des capacités d'accueil

À la rentrée 2016, 49 400 élèves sont scolarisés dans des unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS-école). Ces classes permettent à des élèves en situation de handicap de bénéficier d'une scolarité inclusive tout en restant dans le milieu scolaire ordinaire. Les prévisions établies pour les prochaines rentrées scolaires reposent sur la progression de la scolarisation de ces élèves. Leurs effectifs continueraient d'augmenter au cours des prochaines rentrées scolaires en suivant la tendance 2015-2016 (+ 1,6 % en 2017 et 2018 contre + 1,5 % en 2016). Ce sont ainsi 50 200 élèves en situation de handicap qui pourraient être scolarisés dans un établissement du premier degré à la rentrée 2017 puis 51 000 à celle de 2018 (figure 3).

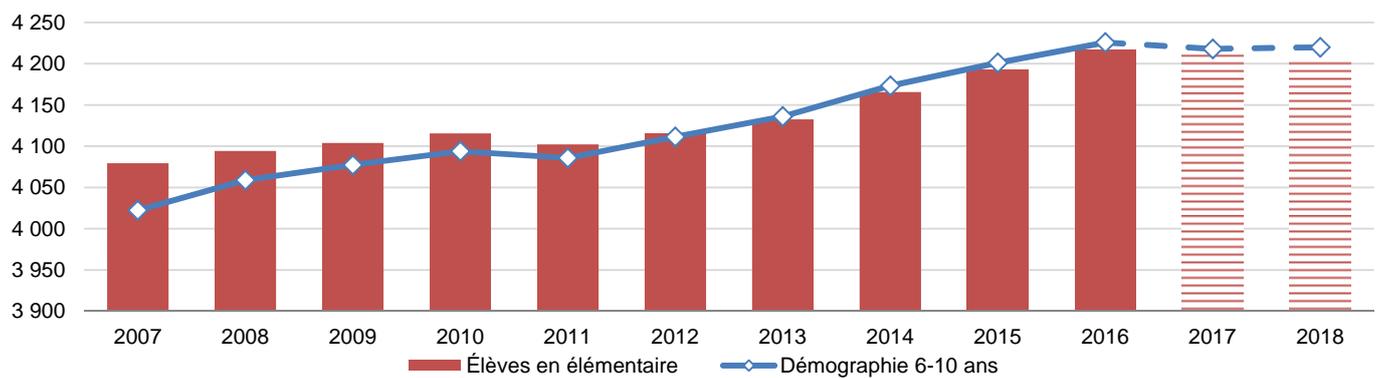
La part du secteur public devrait se stabiliser autour de 86,2 %

À la rentrée 2016, 5 872 800 élèves fréquentaient des écoles du secteur public, ce qui établit la part de ce secteur à 86,3 %. Comme pour les rentrées précédentes, ce taux devrait globalement peu évoluer aux rentrées 2017 et 2018 (figure 8) ; il s'établirait en préélémentaire à 87,3 % aux rentrées 2017 et 2018, et en élémentaire à 85,4 % à la rentrée 2017 et à 85,2 % en 2018. Dans le préélémentaire, l'objectif d'accroissement de la scolarisation à 2 ans des enfants en éducation prioritaire devrait accroître la part du secteur public pour cet âge, la faisant passer de 78,9 % en 2016 à 79,3 % en 2017 puis à 79,9 % en 2018. La hausse prévisionnelle du nombre d'élèves de 2 ans devrait essentiellement concerner le secteur public auquel appartiennent les écoles de l'éducation prioritaire, d'où l'augmentation de la part du secteur public pour cet âge. En élémentaire, les hypothèses retenues font évoluer la part du public sur la tendance observée entre 2015 et 2016.

Au total, les effectifs du secteur privé (sous et hors contrat) devraient augmenter de 5 700 élèves à la rentrée 2017 puis de 3 400 à celle de 2018. Le secteur public devrait scolariser 20 500 élèves de moins en 2017 puis 33 500 de moins en 2018.

En poursuivant les tendances des années précédentes, les effectifs en préélémentaire devraient diminuer aux rentrées 2017 et 2018 dans les deux secteurs de scolarisation (respectivement - 7 300 et - 22 300 pour le secteur public et - 1 300 et - 3 600 pour le secteur privé). En élémentaire, les effectifs devraient être en baisse dans le secteur public à ces mêmes rentrées (- 14 000 élèves en 2017 et - 12 000 élèves en 2018) et en hausse dans le secteur privé (+ 7 000 élèves à chacune des deux rentrées). ■

7 - Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement élémentaire (en milliers)



Lecture : à la rentrée 2017 4 210 600 enfants devraient être scolarisés en élémentaire. À la même date la population des 6-10 ans est estimée à 4 218 000 enfants. Les écarts des effectifs scolaires par rapport à la démographie des 6-10 ans traduisent la baisse des taux de redoublement en 2015 et 2016 et celles prévues en 2017. Il faut aussi noter que des enfants de cette tranche d'âge sont également scolarisés en préélémentaire, dans les ULIS, dans le second degré et dans des établissements médico-sociaux.

Champ : France métropolitaine + DOM, secteurs public et privé total.

Sources : MENESR-DEPP, Insee. Note d'information, n° 17.03

© DEPP

8 - Prévisions des effectifs d'élèves du premier degré (secteur public) pour 2017 et 2018 (en milliers) et part du public (en %)

	Constat 2016		Prévision 2017		Prévision 2018	
	Effectif	Part du public (%)	Effectif	Part du public (%)	Effectif	Part du public (%)
Préélémentaire	2 216,8	87,3	2 209,5	87,3	2 187,3	87,3
dont les 2 ans	76,2	78,9	78,1	79,3	81,2	79,9
Élémentaire	3 609,8	85,6	3 595,8	85,4	3 583,8	85,2
ULIS-école	46,2	93,5	46,9	93,5	47,7	93,5
Total premier degré	5 872,8	86,3	5 852,3	86,2	5 818,8	86,1

Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

Sources : MENESR-DEPP, Insee. Note d'information, n° 17.03.

© DEPP

ÉDUCATION PRIORITAIRE

À la rentrée 2015, le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP) et les réseaux d'éducation prioritaire plus (REP+) ont remplacé les réseaux éclair et RRS. L'un des objectifs de la loi d'orientation pour la refondation de l'école est de favoriser l'accueil des enfants de moins de trois ans dans ces zones de l'éducation prioritaire afin d'atteindre un taux de scolarisation à 2 ans de 50 % en REP+ et de 30 % en REP. À la rentrée 2016 20,8 % des enfants de moins de 3 ans étaient scolarisés dans les écoles en éducation prioritaire.

Les hypothèses retenues pour ces prévisions sont d'atteindre progressivement un taux de scolarisation de 30 % en REP et de 50 % en REP+ à l'horizon 2021 et de stabiliser ce taux hors éducation prioritaire.

MÉTHODE DE PRÉVISION RETENUE DANS LE PREMIER DEGRÉ

Champ de la prévision

Les prévisions portent sur l'ensemble du premier degré, secteurs public et privé y compris hors contrat, en France métropolitaine et dans les cinq DOM.

Le préélémentaire

Les prévisions dans le préélémentaire se basent sur des taux de scolarisation. Les données démographiques utilisées lors de ces prévisions s'appuient sur les pyramides des âges diffusées par l'Insee lors de la publication du bilan démographique de 2016. Les pyramides diffusées correspondent aux rentrées 2013 (données définitives) et aux rentrées 2014 à 2016 (données provisoires). Les effectifs d'enfants des générations 2010 à 2016 ont été révisés par la DEPP à partir des données de l'état-civil et des bilans démographiques précédents. Le nombre d'enfants par âge des rentrées 2017 et 2018, évalué au 31 décembre, a été estimé en faisant l'hypothèse que les taux de mortalité par âge et les soldes migratoires resteraient constants. Ces populations sont provisoires et seront révisées lors de la publication par l'Insee du bilan démographique de 2017 début 2018.

Pour chaque âge, public + privé, on calcule à partir de ces données les taux de scolarisation des rentrées précédentes en rapportant le nombre d'élèves d'un âge donné à la population totale du même âge.

Ces taux sont ensuite projetés pour les rentrées 2017 et 2018 et appliqués aux populations par âge estimées pour ces années. On obtient ainsi pour chaque âge concerné les effectifs qui devraient être scolarisés en préélémentaire.

en savoir plus

- ROBIN J., « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard en CM2 », *Note d'Information*, n° 40, MENESR-DEPP, décembre 2016.

Accédez à la *Note d'Information* en ligne sur :

www.education.gouv.fr/statistiques

Les hypothèses retenues dans cette *Note d'Information*, pour l'évolution des taux de scolarisation sont :

- une hausse de + 0,5 point du taux de scolarisation des deux ans en 2017 et de + 0,6 point en 2018 ;
- un taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans à 99,0 %.

L'élémentaire

Les prévisions dans l'élémentaire se basent sur les taux de passage apparents. Ces taux se calculent sur les rentrées scolaires précédentes en rapportant l'effectif d'un niveau d'études (public + privé total) à l'effectif du niveau inférieur de la rentrée précédente.

Ainsi le taux de passage pour les CM2 de la rentrée 2016 est le rapport du nombre d'élèves en CM2 en 2016 sur l'effectif des CM1 de la rentrée 2015. Pour les CP, le niveau inférieur est assimilé aux enfants de cinq ans ou plus scolarisés dans le préélémentaire.

Ces taux de passage comprennent à la fois les passages dans le niveau supérieur, les redoublements dans le niveau étudié mais aussi dans le niveau inférieur ainsi que les effets migratoires.

Les taux de passage ainsi calculés sont ensuite projetés pour les rentrées 2017 et 2018.

Les hypothèses retenues pour l'évolution de ces taux, dans cette *Note d'Information*, sont une poursuite de la baisse des taux de redoublement dans le secteur public en CP, CE1, CE2 et CM2 en 2017 et le maintien de ces taux en 2018. Les migrations sont considérées constantes par rapport à la rentrée 2016.

Ces baisses des taux font baisser les taux de passage apparents pour 2017 (public + privé total) en CP et CM2 (respectivement - 0,4 point et - 0,1 point) et augmenter ceux en CE1, CE2 et CM1 (+ 0,1 point en CE1 et + 0,2 point en CE2 et CM1).